

DEPARTEMENT : TARN

Arrondissement : ALBI

Canton : VIGNOBLES ET BASTIDES

Commune : ROQUEMAURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE**

\*\*\*\*\*

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

Le caractère exécutoire d'un arrêté à la circulation est lié à la mise en place de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes.

-----  
Le maire de la commune de Roquemaure

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1;

Vu le décret 2017-1279 du 9 août 2017 portant modification du code de la Route

Vu le Code de la Route et ses articles R411-1 et ses suivants;

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes;

Vu la demande présentée par **Monsieur LOUKKAS Grégoire, société SPIE du 16 Juillet 2024**

Considérant qu'il incombe au maire dans le cadre de son pouvoir de police de veiller à l'intérêt de l'ordre public et à la sécurité des usagers de la voie publique;

**Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur LOUKKAS Grégoire, société SPIE**

**ARRÊTE**

**Article 1 -**

A compter du 02 Septembre 2024 et jusqu'au 27 septembre 2024 seront réalisés des travaux de réfection de poutres de rives sur la Route de Buzet

**Monsieur LOUKKAS Grégoire, société SPIE** doit procéder à des travaux sur la voie publique.

**Article 2 -**

La circulation sera barrée sur la voie : Route de Buzet entre la RD18 et le domaine d'En Fargue.

Une déviation sera mise en place via la RD22 et la RD22E.

**Monsieur LOUKKAS Grégoire, société SPIE** chargé de travaux mettra en place la signalétique en vigueur et durant la période des travaux prévue. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et mise en place par l'entreprise réalisant les travaux.

**Article 4 -**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Roquemaure.

**Article 5 -**

Le maire et le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Rabastens sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Roquemaure, le 29 Août 2024

Certifié exécutoire.

Publié ou notifié le **29 Août 2024**

Le Maire : Claude SOULIES

